Fiche de poste — Administrateur non dirigeant

1. Identification du poste

Entreprise	Société Nationale des Hydrocarbures du Congo SA (SONAHYDROC)
Poste	Administrateur non dirigeant
Nature du mandat	Non actif
Organe	Conseil d'administration
Sièges à pourvoir	1
Famille sectorielle	Hydrocarbures, Pétrole et Gaz

2. Mission

L'administrateur participe, au sein du Conseil d'administration, à la définition des orientations de la Société et au contrôle de la gestion assurée par la Direction générale. Il exerce son mandat dans l'intérêt de la Société, avec indépendance de jugement et redevabilité. La Société a pour objet d'assurer la gestion et la valorisation des intérêts de l'État dans les activités d'exploration, de production, de transport et de commercialisation des hydrocarbures.

3. Attributions principales

- Délibérer en collège et contribuer aux décisions du Conseil d'administration.
- Préciser les objectifs de la Société et l'orientation de son administration.
- Exercer un contrôle permanent de la gestion assurée par le Directeur Général.
- Arrêter les comptes et les états financiers de synthèse soumis à l'Assemblée générale.
- Autoriser les conventions réglementées et participer, le cas échéant, aux comités du Conseil.

4. Compétences attendues

Pondération indicative des domaines pour ce poste (référentiel de compétences, différenciation actif / non actif).

Gouvernance, délibérations et éthique 30 %

- Participer aux délibérations du Conseil dans le respect des statuts et du cadre légal.
- Veiller à la conformité et à la régularité des décisions du Conseil.
- Déclarer et prévenir les conflits d'intérêts ; respecter les obligations d'éthique.
- Contribuer à des délibérations de qualité et à la recherche du consensus.
- Contribuer à la qualité et à la sincérité des procès-verbaux.

Finance et stratégie 20 %

- Examiner et approuver les comptes, les états financiers et le rapport de gestion.
- Contribuer à la définition et au suivi des orientations stratégiques.
- Apprécier les grands projets d'investissement soumis au Conseil.
- Suivre l'équilibre d'exploitation des fHydrocarbures, Pétrole et Gaz.

Management et leadership 15 %

- Exercer le contrôle de la gestion assurée par la Direction générale.
- S’assurer que la direction dispose du cadre pour exécuter la stratégie.
- Suivre la mise en œuvre des décisions du Conseil.
- Veiller à la maîtrise des risques majeurs, sans se substituer à la gestion.
- Suivre la performance du réseau d’agences et la qualité des Hydrocarbures, Pétrole et Gaz.

Compétence sectorielle (Hydrocarbures) 15 %

- Comprendre les enjeux de la chaîne de valeur des hydrocarbures (exploration, production, transport, stockage, transformation et commercialisation) ainsi que leur contribution au développement économique national.
- Apprécier les mécanismes de gestion et de valorisation des ressources pétrolières et gazières, notamment à travers les partenariats, les contrats et les participations de l'État.
- Identifier les risques et opportunités du secteur liés aux évolutions des marchés énergétiques, à la réglementation, aux enjeux environnementaux et aux transformations technologiques.
- Contribuer aux orientations stratégiques du Conseil d'Administration en veillant à la bonne gouvernance, à la rentabilité des investissements et à la préservation des intérêts de l'État.

Posture et comportements 20 %

- Intégrité, indépendance de jugement et exemplarité.
- Impartialité et sens de l’intérêt public.
- Écoute, esprit collégial et assiduité.
- Discrétion et réserve sur les délibérations.

5. Profil recherché

- Être de nationalité congolaise.
- Avoir au moins 25 ans et au plus 69 ans au 31 décembre 2026.
- Seuil du référentiel : 5 ans d’expérience pertinente pour un diplôme de maîtrise, DEA ou doctorat ; 7 ans pour une licence ; 10 ans pour un graduat ; 15 ans en cas d’autoformation.
- Expertise reconnue dans au moins un domaine : des hydrocarbures, de l'énergie, de la finance, de la gouvernance, de la gestion des ressources naturelles ou de la direction d'organisations complexes.
- Indépendance de jugement et capacité de contrôle et de challenge de la direction.
- Disponibilité et assiduité aux travaux du Conseil.
- Une expérience dans la gestion de participations stratégiques ou le financement de projets énergétiques constitue un atout déterminant.

6. Conditions d’exercice

- Indemnité de fonction sous forme de jetons de présence, déterminée par l’Assemblée générale.
- Obligations de discrétion et de réserve ; respect des conventions réglementées prévues par les statuts.
- Interdiction d’emprunts, découverts ou cautionnements personnels auprès de la Société, dans les conditions prévues par les statuts.

Postuler ici

La présente fiche de poste décrit les principales missions et responsabilités attachées à la fonction. Elle ne revêt pas un caractère exhaustif et pourra évoluer en fonction des besoins de l'activité, des orientations stratégiques de l'entreprise ainsi que des dispositions légales, réglementaires et statutaires applicables.